

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **8 SEPTEMBRE 2020**, À **15 H 30**.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Employé journalier chauffeur (poste permanent) – embauche
4. Ressources humaines – Covid-19
5. Adoption – règlement numéro 1229-3-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de certains locaux et d'ajouter un organisme reconnu
6. Ententes de location (baux) – organismes – autorisation de signature
7. École des Prairies – utilisation – annexe à l'entente – autorisation de signature
8. Fonds de roulement – remboursement anticipé
9. Acquisition de logiciels informatiques
10. Vente sous contrôle de justice – mandat
11. Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – demande d'autorisation au MELCC et au MFFP
12. Réfection de l'émissaire du réseau pluvial – rue Jean-Duceppe – demande d'autorisation au MELCC et au MFFP
13. Plan de gestion des débordements – adoption
14. Plan de gestion des débordements RAEGJ – adoption
15. Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – GBi experts-conseils – avenant au mandat
16. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités de la MRC de Joliette – années 2018 et 2019 – approbation
17. Parc des Champs-Élysées – prescription sylvicole d'urgence pour coupe d'assainissement – mandat
18. Parc des Champs-Élysées – diagnostic arboricole d'arbres ornementaux – mandat
19. Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activité de financement – autorisation
20. Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière
21. Sport élite – demande de contribution municipale – volleyball
22. Festival de Lanaudière – festival d'automne 2020 – commandite
23. Soirée des bénévoles – soirée spectacle au Centre culturel Desjardins
24. Concours NDP en fleurs – présentation d'une conférence de Marthe Laverdière
25. Levée de la séance

Sont présents:

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absences motivées :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 15 h 30.

**380-09-2020**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

**381-09-2020**

#### **3. Employé journalier chauffeur (poste permanent) – embauche**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour occuper le poste de journalier chauffeur;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 3 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de monsieur Michel Gamache à titre d'employé journalier chauffeur au Service des travaux publics, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « journalier chauffeur » de la convention collective en vigueur;

Que le début de l'emploi de monsieur Michel Gamache soit fixé au 21 septembre 2020;

Que l'embauche de monsieur Michel Gamache soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention collective;

Que cette embauche soit conditionnelle à la vérification des références des employeurs antérieurs de monsieur Michel Gamache et que la Ville s'en déclare satisfaite.

**382-09-2020**

#### **4. Ressources humaines – Covid-19**

ATTENDU QUE, depuis le 31 août, les employés sont autorisés à travailler tous les jours au bureau et que le télétravail demeure autorisé aux journées prévues à l'horaire, en avisant au préalable le supérieur immédiat;

ATTENDU QUE, en prévision de la deuxième vague de la Covid-19, certains questionnements subsistent pour les employés qui pourraient devoir subir un test de dépistage, mais qui ne peuvent effectuer du télétravail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder au maximum deux jours d'absence rémunérés d'ici la fin de l'année 2020 aux employés devant subir un test de dépistage de la Covid-19 et ne pouvant effectuer du télétravail;

Que ces deux journées sont non monnayables si non utilisées à la fin de l'année 2020.

**5. Adoption – règlement numéro 1229-3-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de certains locaux et d'ajouter un organisme reconnu**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-3-2020 ainsi que sa portée.

**383-09-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance spéciale tenue le 16 juillet 2020 concernant le règlement 1229-3-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de certains locaux et d'ajouter un organisme reconnu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1229-3-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de certains locaux et d'ajouter un organisme reconnu, avec modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**6. Ententes de location (baux) – organismes – autorisation de signature**

**384-09-2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des ententes de location (baux) pour les organismes qui désirent louer des salles au Bâtiment des organismes, situé au 34, 1<sup>ère</sup> Avenue, au sous-sol de l'Hôtel de Ville, situé au 132, boulevard Antonio-Barrette ainsi que l'immeuble situé au 48, rue Gauthier nord, afin d'en définir les termes et conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les ententes de location (baux) et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**7. École des Prairies – utilisation – annexe à l'entente – autorisation de signature**

**385-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a conclu une entente avec l'école des Prairies pour l'utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements de l'école en dehors des heures de cours;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares demande aux villes et municipalités qui utilisent les locaux scolaires de signer une annexe à l'entente précisant les mesures supplémentaires devant être mise en place en temps de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares a accepté les modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'annexe à l'entente à intervenir avec Le Centre de services scolaire des Samares précisant les mesures supplémentaires devant être mise en place en temps de pandémie de la COVID-19;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite annexe à l'entente.

**8. Fonds de roulement – remboursement anticipé**

**386-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dispose d'un fonds de roulement qui est actuellement utilisé;

ATTENDU QUE la loi autorise le remboursement anticipé de ce fonds de roulement;

ATTENDU la recommandation du 1<sup>er</sup> septembre 2020 de madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière, et de la Commission des finances et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes*, au remboursement par anticipation des annuités 2021 et/ou 2022 du fonds de roulement, pour un montant de 125 000 \$, à même l'exercice financier 2020.

**9. Acquisition de logiciels informatiques**

**387-09-2020**

ATTENDU QUE PG Solutions a annoncé en mars 2020, la fin de support du logiciel de dette de Dyna au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE Dyna était l'ancien système comptable qui n'est plus utilisé depuis 2015, sauf pour la partie du service de dette;

ATTENDU QUE PG Solutions propose en remplacement le module de « Gestion de la dette » D'AccèsCité Finances ainsi que le module « Simulation de la dette » qui offre des possibilités de projections budgétaires en lien avec la dette à long terme;

ATTENDU la recommandation du 3 septembre 2020 de madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière, et de la Commission des finances et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la proposition de PG Solutions pour les logiciels de « Gestion de la dette » et de « Simulation de la dette » d'AccèsCité Finances selon l'offre de services du 25 août 2020 pour la somme de 11 595 \$ pour les logiciels, l'installation et la formation, ainsi des frais récurrents de 3 005 \$, pour les contrats d'entretien;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

#### **10. Vente sous contrôle de justice – mandat**

**388-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville a l'obligation légale de percevoir les taxes;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu deux jugements en sa faveur relativement aux taxes dues de l'immeuble portant le matricule 0901-73-3820-4-000-0000;

ATTENDU QUE la Ville a grevé l'immeuble ci-haut décrit d'une hypothèque légale;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre les démarches judiciaires contre la propriétaire de l'immeuble afin de recouvrer les sommes dues;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances et des ressources humaines du 3 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Caroline Drouin de l'étude Brunelle Drouin, avocats, pour entreprendre les démarches nécessaires pour signifier un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ainsi que pour tenter une demande judiciaire pour faire vendre sous contrôle de justice l'immeuble portant le matricule 0901-73-3820-4-000-0000, le tout selon l'offre de services du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **11. Réhabilitation de l'émissaire pluvial – avenue des Champs-Élysées – demande d'autorisation au MELCC et au MFFP**

**389-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à la réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 598-10-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de la réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise le dépôt de la demande d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées;

QUE GBi experts-conseils inc. soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées.

## **12. Réfection de l'émissaire du réseau pluvial – rue Jean-Duceppe – demande d'autorisation au MELCC et au MFFP**

**390-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à la réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 644-11-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise le dépôt de la demande d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe;

QUE GBi experts-conseils inc. soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe.

391-09-2020

### 13. Plan de gestion des débordements – adoption

**ATTENDU** les attentes du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de réaliser un plan de gestion des débordements global pour l'ensemble de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie) et de chacune des municipalités et villes faisant partie de la Régie, sous forme de modélisation SWMM;

**ATTENDU QUE** la firme JFSA inc., services d'experts-conseils, a été mandatée par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies (Ville) pour la réalisation de ce plan de gestion des débordements (étude hydraulique SWMM), pour l'ensemble du réseau domestique de la Ville et que le rapport final de ce plan de gestion a été remis au cours du mois de novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le rapport final du plan de gestion des débordements a été présenté aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

**D'ENTÉRINER** le rapport du plan de gestion des débordements de la Ville préparé par JFSA inc., services d'experts-conseils, (version finale) en novembre 2019, de même que l'échéancier de réalisation des travaux, tel que préparé par les services techniques de la Ville le 27 août 2020;

**DE MANDATER** monsieur Serge Adam, directeur des services techniques de la Ville à soumettre le rapport final du plan de gestion des débordements de la Ville, de même que l'échéancier des travaux ainsi que toute autre documentation nécessaire à l'approbation du dossier auprès du MELCC et les modifications à l'échéancier qui pourraient être requises.

392-09-2020

### 14. Plan de gestion des débordements RAEGJ – adoption

**ATTENDU** les attentes du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de réaliser un plan de gestion des débordements global pour l'ensemble de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie), sous forme de modélisation SWMM;

**ATTENDU QUE** la firme JFSA inc., services d'experts-conseils, a été mandatée par la Régie pour la réalisation de ce plan de gestion des débordements (étude hydraulique SWMM), pour l'ensemble du réseau de la Régie et que le rapport final (version 4) de ce plan de gestion a été remis le 18 août 2020;

**ATTENDU QUE** le rapport final (version 4) du plan de gestion des débordements a été présenté par les membres du comité technique de la Régie, dont fait partie le directeur général adjoint et le directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, et que ce dernier comité technique recommande son adoption;

**ATTENDU QUE** le rapport final (version 4) du plan de gestion des débordements a été adopté par la résolution 30-08-2020 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette lors d'une assemblée ordinaire de ses membres tenue le mardi 18 août 2020;

**ATTENDU QUE** la Régie a demandé à la municipalité de Saint-Paul et aux villes de Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies et Joliette d'entériner par résolution ce rapport (version 4) du plan de gestion des débordements, de même que l'échéancier des travaux de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

**D'ENTÉRINER** le rapport (version 4) du plan de gestion des débordements de la Régie préparé par JFSA inc., services d'experts-conseil, daté du 18 août 2020, ainsi que l'échéancier des travaux de la Régie.

**15. Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – GBi experts-conseils – avenant au mandat**

**393-09-2020**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 656-11-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté GBi Experts-conseils inc. relativement à des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy, incluant l'ajout d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel;

ATTENDU la demande d'avenant DA-2 datée du 30 avril 2020 reçue de GBi experts-conseils inc. visant les honoraires supplémentaires pour un montant de 5 615,15 \$, taxes en sus, dus à la surveillance supplémentaire du consultant occasionnées par le retard de l'entrepreneur au cours de la réalisation de ce projet;

ATTENDU l'analyse faite par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, et sa recommandation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le versement des honoraires supplémentaires, découlant de la surveillance supplémentaire du consultant occasionnées par le retard de l'entrepreneur au cours de la réalisation du projet, à la demande d'avenant DA-2 à GBi experts-conseils inc., au montant de 5 615,15 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite demande d'avenant DA-2;

Que cette dépense soit financée à même le règlement 1241-2019.



**16. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités de la MRC de Joliette – années 2018 et 2019 – approbation**

**394-09-2020**

**ATTENDU QUE** la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Joliette en 2011;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les rapports d'activités 2018 et 2019 sur le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Joliette;

D'autoriser la transmission de ces rapports par la MRC de Joliette au Ministère de la Sécurité publique;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Joliette.

**17. Parc des Champs-Élysées – prescription sylvicole d'urgence pour coupe d'assainissement – mandat**

**395-09-2020**

**ATTENDU QUE** la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une prescription sylvicole d'urgence pour une coupe d'assainissement au parc des Champs-Élysées;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de retenir les services d'une firme de conseillers forestiers dans le cadre de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

**DE** mandater Ressources forestières biotiques inc. pour procéder à la réalisation d'une prescription sylvicole d'urgence pour une coupe d'assainissement au parc des Champs-Élysées, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui prévoit des honoraires de 90 \$/heure, pour un total d'environ 1 140 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

**18. Parc des Champs-Élysées – diagnostic arboricole d'arbres ornementaux – mandat**

**396-09-2020**

**ATTENDU QUE** la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder pour l'année 2021 à une analyse phytosanitaire et obtenir un diagnostic arboricole de 159 arbres ornementaux situés au parc des Champs-Élysées;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme de conseillers forestiers dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Ressources forestières biotiques inc. pour procéder à la réalisation d'une analyse phytosanitaire et un diagnostic arboricole de 159 arbres ornementaux situés au parc des Champs-Élysées, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui prévoit des honoraires de 90 \$/heure, pour un total d'environ 3 315 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

**19. Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – activité de financement – autorisation**

**397-09-2020**

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette mettra en place les mesures sanitaires nécessaires pour la tenue de l'activité considérant la pandémie reliée à la COVID-19;

ATTENDU la recommandation du 28 août 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette à tenir une activité de financement pont payant le samedi 26 septembre 2020 à l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et du rang Sainte-Julie ainsi qu'à l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé;

Que la Ville prêtera à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette douze cônes et dix dossards pour la tenue de cette activité de financement.

**20. Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière**

**398-09-2020**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA) qui se tiendra du 18 au 24 octobre 2020;

ATTENDU QUE cet organisme demande également une aide financière pour la création d'un livre dans le cadre de la SNACA;

ATTENDU QUE la TROCL demande finalement la gratuité d'une salle pour le lancement du livre, une annonce sur les différentes plateformes numériques de la Ville et l'intégration du visuel de la SNACA dans le prairiquois;

ATTENDU la recommandation du 27 août 2020 de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 750 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) en échange d'une visibilité « Diamant » dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome;

QUE la Ville accorde également une aide financière de 250 \$ pour la création du livre;

QUE la Ville accorde la gratuité d'une salle pour le lancement du livre et accepte de faire la promotion demandée pour le lancement du livre, à l'exception de la parution dans le prairiquois.

#### **21. Sport élite – demande de contribution municipale – volleyball**

**399-09-2020**

ATTENDU QUE Marylie Adam a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre de sa qualification, avec son équipe de volleyball, pour participer aux championnats provinciaux à Gaspé du 3 au 5 avril 2020, mais que dû à la situation de la pandémie de la COVID-19, l'événement n'a pas eu lieu;

ATTENDU QUE la politique de soutien à l'élite sportive mentionne que le don se veut un encouragement aux athlètes afin qu'ils persévèrent dans leur discipline;

ATTENDU QUE malgré l'annulation des championnats, il y a lieu de reconnaître le dépassement de Marylie Adam;

ATTENDU la recommandation du 20 juillet 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à Marylie Adam.

#### **22. Festival de Lanaudière – festival d'automne 2020 – commandite**

**400-09-2020**

ATTENDU l'annulation du Festival de Lanaudière en raison des consignes gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière proposant une nouvelle approche respectant les consignes sanitaires et de distanciation sociale, soit le festival d'automne;

ATTENDU QUE le festival se tiendra sur deux fins de semaines, soit du 18 au 20 et du 25 au 27 septembre, où des concerts d'envergure seront présentés à la Cathédrale de Joliette et des animations musicales surprises égayeront les centres-villes du Grand Joliette;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer l'édition spéciale du festival d'automne, présenté par le Festival de Lanaudière, pour une somme de 5 000 \$ en échange des éléments suivants :

- 2 concerts « popup » :
  - Dimanche 20 septembre (lieu à déterminer)
  - Vendredi 25 septembre au lancement de saison du Carrefour Culturel;
- Entrevue de monsieur Xavier Roy lors du lancement de saison au Carrefour Culturel;
- Visibilité sur les publicités du Festival et mention de la Ville avant les concerts;
- 2 billets pour un des concerts du samedi.

### **23. Soirée des bénévoles – soirée spectacle au Centre culturel Desjardins**

**401-09-2020**

ATTENDU QUE la Ville tiendra une soirée des bénévoles le 20 novembre 2020;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, il y a lieu de modifier la présentation de l'événement des années antérieures en offrant plutôt aux bénévoles une soirée spectacle au Centre culturel Desjardins;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté du 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir aux bénévoles une soirée spectacle au Centre culturel Desjardins le 20 novembre 2020, dont l'artiste reste à confirmer.

**24. Concours NDP en fleurs – présentation d'une conférence de Marthe Laverdière**

**402-09-2020**

ATTENDU QUE le concours NDP en fleurs a tout de même eu lieu en 2020 malgré la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne peut, dans le contexte actuel, organiser une soirée de remise de prix comme à l'habitude afin notamment de respecter les mesures de distanciation sociale;

ATTENDU QUE la Ville souhaite tout de même récompenser les gagnants et gagnantes du concours;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 28 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la présentation d'une conférence de l'horticultrice-humoriste Marthe Laverdière au Carrefour culturel, dont la date reste à déterminer;

D'inviter tous les citoyens à assister à cette conférence, sous réservation, pour un maximum de 100 personnes;

D'autoriser la dépense au montant de 2 500 \$, plus taxes, pour la tenue de cette conférence.

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**403-09-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 15 h 37.

---

Audrey Chevrette  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse